



Située dans l'école Père Lacombe
10715 131A Avenue
Edmonton, AB
T5E 0X4
Téléphone : 780-473-8853
Courriel: ptitsamis@centrenord.ab.ca
<http://www.ptitsamis.centrenord.ab.ca/>

Règlements financiers

Tous les chèques doivent être faits à l'ordre de : **Les P'tits Amis**

1. Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont de 40,00\$. Ce montant est non-remboursable.
Les frais d'inscription doivent être payés lors de l'inscription par e-transfer à l'adresse courriel suivante: ptitsamis@centrenord.ab.ca

2. Frais mensuels

Les frais mensuels sont dus le 1er de chaque mois sans exception. Voici les frais mensuels:

2 matins par semaine (les mardis et jeudis) : **100,00\$**
(septembre à mai) et 50,00\$ pour le mois de juin.

3 matins par semaine (les lundis, mercredis et vendredis): **120,00\$** (septembre à mai) et 60,00\$ pour le mois de juin.

5 matin par semaine (lundi au vendredi): **210,00\$** (septembre à mai) et 105,00\$ pour le mois de juin.

Les frais ci-dessus tiennent compte des congés et des mois raccourcis durant l'année scolaire. Les frais sont dus même si un enfant est temporairement absent dû à une maladie ou des vacances. Les journées manquées ne peuvent pas être reprises.

Vous devez remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique (PAD) qui se trouve avec le formulaire d'inscription et fournir un chèque VOID. Le tous dois être remis lors de l'inscription.

3. Chèque sans provision (NSF)

Dans le cas de fonds non suffisants (NSF), des frais de 15,00\$ seront ajouté aux frais de scolarité dus et le tout devra être payé au plus tard dans les 5 jours ouvrables

sinon l'enfant devra être retiré de la classe jusqu'à ce que les frais soient payés en entier.

4. Retard de paiement

Un enfant ne peut participer à la classe si le dossier personnel n'est pas complet. Tous les chèques doivent avoir été remis au registraire avant le premier jour de classe de votre enfant. Dans le cas d'un retard de paiement, le parent devra payer une amende de 1,00\$ par jour de retard de façon cumulative. Donc, un paiement reçu 4 jours en retard accumulera une amende de 6,00\$ (1,00\$ + 2,00\$ + 3,00\$ = 6,00\$). Dans un cas de retard répétitif, le comité exécutif se réserve le droit d'exiger le retrait de l'enfant.

5. Frais de participation

Il est nécessaire d'avoir la participation des parents au sein de la prématernelle. Pour cette raison nous demandons un chèque de participation de 200,00\$ daté du 1er juin de la fin de l'année scolaire en cour. Ce chèque sera encaissé seulement si la famille n'a pas accumulé les 100 points nécessaire. Toutes les familles sont tenues de participer à la vie de la prématernelle. Un système de pointage est préétabli de façon à être équitable et à donner à chaque famille une chance de participer. Consultez le document « Règlements Généraux » pour les détails.

6. Frais de casino

Un chèque de 600,00\$ daté du 1er Décembre 2023 doit être remis lors de l'inscription de votre enfant. Chaque famille doit travailler au moins un poste lors du casino. Si vous ne pouvez travailler, vous devez trouver quelqu'un qui peut le faire pour vous (famille ou ami). Le chèque sera encaissé si vous ne comblez pas un poste au casino/bingo, ou vous sera remis après votre participation au casino/bingo. Le casino assure un bon fonctionnement et la survie de la prématernelle. Vos enfants en bénéficient directement par des éducatrices qualifiées et du matériel diversifié. Si nous voulons la garder, il est primordial que tous participent aux levées de fonds tel que le casino. Consultez le document « Règlements Généraux » pour toutes autres obligations.

7. Cas particuliers

Dans le cas ou:

- a) Plusieurs enfants d'une même famille désirent s'inscrire à la prématernelle.
 - les frais d'inscription sont de 40,00\$ par enfant - les frais mensuels sont les mêmes par enfant
 - un seul chèque de participation par famille
 - un seul chèque de casino/bingo par famille

- b) Un enfant débute en janvier.
- les frais d'inscription sont de 40,00\$ par enfant
 - les frais mensuels sont les mêmes pour les mois de janvier à mai et la moitié pour juin. - le chèque de participation doit être fait au montant de 100,00\$ et les parents doivent accumuler 50 points
 - le chèque du casino/bingo doit être fait au montant 600,00\$ par famille
- c) un enfant participe à 5 classes par semaine
- les frais d'inscription sont de 40,00\$ par enfant
 - les frais mensuels sont les mêmes c'est-à-dire 200,00
 - le chèque de participation est le même soit 200,00\$ par famille - le chèque du casino est le même soit 600,00\$ par famille.

Tout autre cas particuliers devra être soumis au comité exécutif de la prématernelle par écrit afin d'être évalué.

8. Retrait d'un enfant

Il faut donner 30 jours d'avis par écrit au comité de parents pour retirer l'enfant de la prématernelle. Sans cet avis, le comité se réserve le droit d'encaisser la totalité des frais de scolarité pour le mois suivant le retrait de l'enfant.

9. Dons de charité

La Société de la prématernelle Les P'tits Amis est une société enregistrée avec Revenu Canada. Nous sommes un organisme à but non lucratif en mesure d'émettre des reçus officiels pour un don de plus de 25.00\$.

10. Reçus d'impôts

Un reçu d'import sera émis avant la fin du mois de février pour vos déclarations de revenus. Si vous avez des questions à cet égard, contacter le/la trésorier/e en poste.